

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
33

Nombre de votants :  
33

Date de convocation :  
22 septembre 2020

Date d'affichage :  
5 octobre 2020

L'AN deux mille vingt, le 28 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Pierre DESMARETS*

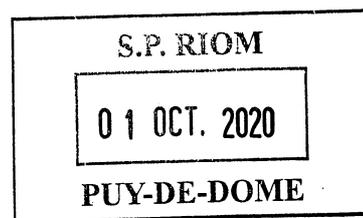
Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Monique STORKSEN*

Mme Karine PARRAIN, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Charles BRAULT*

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Pierre CHASSAING*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Monique STORKSEN**



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2020**

**QUESTION N° 10**

**OBJET : Convention de partenariat avec le Crédit Mutuel Massif Central**

**RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET**

**Question étudiée par la Commission n°3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 14 septembre 2020.**

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel Massif Central soutient financièrement la saison Accès-Soirs de la Ville de Riom.

Depuis la saison 2005/2006, ce partenariat est régi par une convention. Il est proposé d'établir pour la saison 2020/2021 une nouvelle convention récapitulant les engagements des deux parties.

Ce dispositif prévoit notamment un soutien financier de 3 500,00 € de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à la Commune, 1 000 pochettes porte-billets et un relais de communication sur la programmation de la saison culturelle auprès de sa clientèle, au niveau régional et national. Les contreparties consistent en la valorisation de son image et de sa notoriété par le biais des supports de communication, la mise à disposition d'invitations pour la clientèle des agences de Riom et Mozac, ainsi que la mise à disposition du Remy Théâtre pour l'organisation de leur assemblée générale annuelle.

L'ensemble de ces dispositions est détaillé dans la convention annexée à la présente délibération.

S.P. RIOM

01 OCT. 2020

PUY-DE-DOME

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **approuver les modalités de partenariat avec le « Crédit Mutuel Massif Central » telles qu'énoncées, pour la durée de la saison culturelle 2020-2021,**
- **autoriser le Maire à signer la convention.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 28 septembre 2020**

**Le Maire,**

**Pierre PECOUL**

